Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 63 (1975)

Heft: 12

Artikel: 5 novembre, Journée des femmes au Salon des arts ménagers

Autor: B.d.W.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-274326

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Genève

UNE NOUVELLE CONSEILLÈRE NATIONALE

C'est avec une très grande joie que nous saluons ici l'élection de Mme Bauer-Lagier, comme conseillère nationale. Après avoir travaillé activement dans son quartier, elle a pu entrer au Grand Conseil de Genève et par là utiliser au mieux ses très belles qualités aussi bien intellectuelles que morales. Nous savons que Monique Bauer-Lagier saura mettre au service de notre pays le meilleur de ses forces et son sens si aigu de la justice sociale. Ses tâches d'épouse, de mère, de jeune grand-mère l'ont bien préparée à voir encore plus loin, à s'attacher très fort à la communauté genevoise et maintenant à la Suisse dans son entier. Monique Bauer-Lagier sera un des porte-parole du Parti libéral genevois, mais elle sera encore bien plus celui de toutes les femmes de notre Suisse romande.

Mme Bauer souhaite que les hommes et les femmes, doués les uns et les autres de qualités spécifiques, puissent collaborer avec harmonie au bien-être de tous.

Voilà un beau programme. Bonne chance, Mme Bauer !

M. L.

5 novembre, Journée des Femmes au Salon des Arts Ménagers

Intéressante journée, qui s'est déroulée dans cet immense Palais des expositions genevois. Le Centre de liaison de Genève, présidé par Mme Renée Chambordon, avait réuni une brochette de personnalités féminines, groupées dans les stands très variés des associations.

On assista en début d'après-midi à la projection du film d'Arlette Mozer, « Ça c'est le Yémen », film remarquable, monté par la cinéaste elle-même. A 16 heures, Mlle Duvillard, présidente de la Section genevoise de l'ASID, faisait un exposé plein d'intérêt sur le sujet « Etre infirmière aujourd'hui ». Plus tard encore, sur le thème « Elles sont aussi ménagères », nous entendîmes entre autres :

Mme Martignoni parler de son livre : « L'argent ferait le bonheur, si... » ; Mme Nelly Liengme, de la FRC, donner son point de vue sur le budget ménager ; Mme Jeannie Coray expliquer sa manière de vivre en presque totale cohabitation avec une famille d'amis, pour « éviter l'égoïsme familial d'une petite famille » ; Mme Jacqueline Berenstein-Wavre signait son livre « Ménagère aujourd'hui », et expliquait les petits trucs qui simplifient la vie.

Enfin, Mmes Chambordon, Aulas et Maire animaient fort bien ce débat-conférence. Et à 20 h. 45, la rencontre d'automne des femmes protestantes les rassemblaient pour un grand débat sur le thème « Et Dieu les créa homme et femme », sujet d'actualité s'il en est.

Plusieurs écrivains signèrent leurs ouvrages pendant ce Salon des arts ménagers, dont : Fawzia Assaad, Jacqueline Thévoz, Luce Péclard, Hélène Grégoire, Betty Amstutz (qui exposait des toiles également), M. Martignoni, Melitta Budiner (qui venait de publier sa thèse sur le salaire féminin) ainsi que Jeanne Müller. Notons enfin que 18 stands féminins étaient groupés, et fort bien décorés grâce à l'appui de la Direction des arts ménagers. Nous ne pouvons les décrire tous, mais disons que les femmes peintres et sculpteurs exposaient de fort belles choses, que les infirmières montraient de bien jolis mannequins vêtus de costumes professionnels, que la buvette des femmes abstinentes offrait la meilleure des sangrias sans alcool, que la vitrine de l'Artisane contenait des objets ravissants, et que les panneaux de « Femmes Suisses » étaient admirables !

B. d. W.

Valais

Imposition de la femme mariée salariée

Jusqu'en 1972, le Valais ne connaissait que la déduction de fr. 30.— sur l'impôt d'un couple dont mari et femme exercent une activité lucrative, quels que soient leurs revenus. Le député Claude Rouiller avait demandé, en 1970, qu'on « étudie les effets réels d'une taxation séparée ». La nouvelle loi fiscale de 1972 ne fit qu'introduire une déduction de fr. 1 000.— sur le revenu d'un couple de salariés.

Cet été, une nouvelle loi fiscale est sur le chantier. Elle vient d'être votée en première lecture par le Grand Conseil et passera, pour la seconde lecture au mois de février. Grâce à l'acharnement de quatre députées de partis différents, Mmes Madeleine Mabillard, Cilette Cretton, Liliane Mayor et Jacqueline Pont, la déduction qui avait été laissée dans le projet, à fr. 1 000.—, passera tout de même à fr. 2 000.—; les quatre députées ont tenté d'obtenir l'imposition séparée, mais en vain.

Le nouveau projet, qui essaye de s'aligner sur un modèle « suisse » (pas encore définitivement élaboré par la Commission Ritschard) est très compliqué. Il améliore, cependant, la situation — par rapport à la loi actuellement en vigueur — pour beaucoup de contribuables : les petits et moyens revenus seront moins imposés, les déductions sociales seront les plus fortes de Suisse ; par ailleurs, il introduit un frein à la progression à froid.

Les partis ont en général soutenu l'ensemble du projet tout en émettant un certain nombre de réserves ; le parti socialiste, lui, a dit non au projet ; motif principal de cette position : le refus de l'imposition séparée de revenu de la femme mariée.

Affaire à suivre ! S. Ch.

Lisez et faites lire
Femmes suisses
à vos amies

Neuchâtel

A Neuchâtel, point chaud du chômage, point noir pour la femme

Journée des femmes neuchâteloises: solidarité

En offrant à l'assemblée comme signe de sérénité les « Jeux d'enfants » de Georges Bizet, Mmes June Pantillon et Monique Rosset, pianistes, ont mis cette journée de rencontres au diapason de l'harmonie et de la vivacité : deux lignes de force à ne pas perdre de vue, au moment où la conjoncture réclame un front d'action plus uni que jamais et toutes les forces de vivacité pour ne pas céder au découragement. Parce que l'heure est difficile, et Mme Thilo Frey, conseillère nationale, qui introduit en parlant du « chômage et des critères de licenciement » le débat sur « Les femmes au travail — récession économique » ne le cache pas : quand la situation est grave dans le monde du travail, elle l'est doublement pour les femmes. Le temps n'est pas si lointain où le mariage formait un motif tout à fait sérieux de résiliation du travail féminin, la haute conjoncture et les besoins de main-d'œuvre des entreprises l'avaient un peu fait oublier. Passé le temps des vaches grasses, l'industrie se déleste de ses surplus au meilleur compte possible : fini le travail à domicile, les emplois à temps partiel. Et pas d'allocations de chômage, soit que la plupart des femmes travaillant à plein temps, portées par l'euphorie générale, aient négligé de s'affilier à une caisse, soit que, travaillant à temps partiel, elles ne l'aient pas pu, faute d'atteindre les fatidiques 150 jours de travail nécessaires dans une période de 365 jours pour y être admises.

Au cours du débat, M. Georges Arber, secrétaire de l'Association patronale du Locle et du syndicat patronal des producteurs de la montre à La Chaux-de-Fonds, et M. André Neier, secrétaire FTMH, ont éclairé chaque fois que cela fut nécessaire le point de vue des employeurs et celui des syndicats. En soulignant la forte opposition des employeurs à l'égalité des salaires, Mme Berenstein fait un petit flash back très utile pour comprendre exactement la portée des manœuvres patronales à l'égard des employées féminines : après avoir créé des classes d'emplois réservés uniquement aux femmes, ce qui empêche toute comparaison avec les salaires masculins pour le même travail, l'employeur en difficulté les licencie en premier lieu, et en toute logique selon la ligne qu'il estime la plus judicieuse : préserver les structures de l'entreprise. Ainsi le travail féminin est toujours une bonne affaire : en le maintenant subalterne, il permet des bénéfices en temps de bon rendement. On le supprime, ou on le restreint fortement sans toucher aux organes essentiels de l'entreprise en période de récession. M. Neier souligne que sur ce point, les syndicats divergent absolument du patronat et soutiennent le travail à temps partiel dans un esprit de solidarité.

Les critères de licenciements ? Des plus étranges — d'un point de vue féminin — aux plus raisonnables, ils semblent assez faciles à exprimer, en théorie, mais les appliquer est terriblement délicat. Il n'y a pas tant de femmes dont le mari gagne bien sa vie, et dont le travail peut être supprimé sans qu'il en coûte davantage qu'une réduction supportable du niveau de vie. Sans en arriver à l'aberration qui, dans l'enseignement fribourgeois, a fait licencier une titulaire parce qu'elle avait épousé un non-Fribourgeois, il n'est pas toujours possible, et même rarement dans les petites entreprises qui n'ont pas le choix, d'apprécier judicieusement les nécessités auxquelles l'employée congédiée devra faire face. Deux principes sont mis en évidence à l'issue de ce débat fort mouvementé et mené intelligemment par Mme Eliane Bardet : l'assurance-chômage doit être aménagée de telle sorte que l'affiliation soit possible pour les femmes travaillant à domicile ou à temps partiel. D'autre part, chaque cas doit faire l'objet d'un examen approfondi et personnalisé : toutes les célibataires ne sont pas sans charges, et toutes les jeunes filles ne vivent pas chez leurs parents.

Mais on ne travaille pas seulement pour gagner de l'argent. On travaille aussi pour rencontrer « les autres ». Avoir une activité, c'est ouvrir la porte aux échanges, c'est se stimuler dans son développement. Comment s'orienter, comment savoir ce qu'il conviendrait d'entreprendre ? Pour répondre à ces questions, Mme Denyse Ramseyer, vice-présidente du Centre de liaison annonce la création dans le canton de Neuchâtel de séminaires d'orientation personnelle. Sous une forme choisie par les intéressées, des groupes de travail exploreront les données de leurs problèmes et tenteront de se mettre à jour.

Le recyclage pour les femmes qui traversent une période de vide ? Cela peut être aussi le bénévolat. Mme Jacqueline Bauermeister, directrice de l'Office social neuchâtelois, en énumère les valeurs dans un exposé plein d'esprit, et invite les membres de l'assemblée à une journée d'information, le 4 décembre. Le volume du travail accompli par le bénévolat est impressionnant. Dans les secteurs les plus variés, il s'avère comme une forme d'effort indispensable à la sauvegarde de l'équilibre social. Il s'appauvrit malheureusement sans cesse en effectifs. Il faut réagir.

Mme Baechler est allée au Congrès de Mexico. Rares sont les femmes qui y sont allées et qui peuvent donner un aperçu en direct de ce que la presse a souvent déformé, ou reporté d'une manière très approximative. Mise au point également sur le rôle de la délégation suisse téléguidée par le Département politique fédéral, où on le sait, les femmes ne font pas le nombre. Les dissensions qui se sont manifestées à Mexico n'ont pas pour Mme Baechler ce caractère de faillite qu'on a voulu leur attribuer. Certes les objectifs de la femme des pays en voie de développement divergent largement de ceux de la femme des pays industrialisés. L'unanimité ne s'en est pas moins faite sur de nombreux problèmes et ne voir dans cette réunion de Mexico qu'une chicane stérile n'est pas rendre compte de la vérité.

Mme Corswant est allée pour sa part au Congrès de Berlin, très largement ouvert aux organisations les plus disparates représentant les peuples de 147 pays. Organisé par la section de RDA de la Fédération démocratique internationale des femmes, ce congrès s'est avéré très satisfaisant malgré l'énormité de l'organisation en place.

La journée était abondamment remplie de sujets passionnants. Les femmes neuchâteloises ont largement répondu à l'appel du Centre de liaison des sociétés féminines, qui avait organisé une manifestation échappant complètement à la frivolité et à l'ennui qu'on prête volontiers à pareilles manifestations.

C. G.

Le Centre Culturel Neuchâtelois

(le 2 novembre 1975)

Le Centre culturel neuchâtelois, c'est d'abord une approche pavée, bossuée, très en pente : une marche à descendre, une à monter ; puis un petit bar, où l'on peut avoir une minuscule tasse de café, et enfin la salle de spectacle, aux murs peints en noir, ressemblant à un tronçon d'ancien « tube » de Londres ! C'est dans ces locaux, dont le rendement est des plus précaires, que, hier soir, rue du Pommier 9, se donnait une représentation de chansons, musique et déclamation (avec gestes) fort engageante et engagée.

C'est le nom d'Emile de Ceuninck, compositeur de La Chaux-de-Fonds du ballet « Construction », vu à Lausanne il y a quelques deux ans, qui m'y avait attirée, et je ne peux que m'en féliciter.

En collaboration avec Bernard Liengme (un nom bien de chez nous), tous deux présentent « l'Univers Théâtral », qu'en ce cas-ci on peut décrire comme de la poésie jeune mise en musique, chantée par Monique Rossé, vitale, vibrante — bien que dans un registre quelque peu restreint — et avec continuo parlé et « pantomimé » par deux acteurs dont l'un me fit rire aux larmes en un rôle d'amant fou.

C'est la musique d'abord qui reste à la mémoire : des mélodies légères et entrelacées comme de la dentelle, quelques rythmes de jazz, de swing, quelques réminiscences de Kurt Weil et des « Moorsoldaten », mais le tout bien amalgamé, nouveau, inattendu pour accompagner ces chansons, ces ballades, et même une berceuse, dans laquelle on parle de lapin vert, et d'autres lyriques. Monique Rossé sait les interpréter toutes, l'une aussi bien que l'autre.

Des musiciens on ne peut dire que du bien, puisqu'ils ont tous contribué à cet ensemble bien dirigé. MM. Ditesheim, un lutin sur le xylophone, à la trompette et aux timbales (particulièrement retenu : ses balais sur le xylophone dans un passage un peu oriental), Monod, à la basse, et Pingeon, à la flûte, la clarinette et la guitare, et bien entendu de Ceuninck au piano.

Je retournerai au Centre culturel neuchâtelois, car, hier soir, je me suis réconciliée avec lui !

J'ai aussi pensé que ce genre de soirée devrait attirer l'attention des femmes, **surtout des mères de famille,** puisque le CCN attire leurs jeunes de vingt ans, ceux qui s'intéressent à la chanson moderne, à la peinture (le hall offre une exposition), au théâtre, ceux qui débutent dans ces arts, et pour lesquels ils montrent un goût dans le sens de l'avant-garde.

Evona Paz

Vaud

Au Conseil général du Crédit foncier vaudois

Mme Yvette Jaggi, Dr ès sciences économiques, vient d'être nommée, par le Conseil d'Etat vaudois, membre du Conseil général du Crédit foncier. C'est la première femme appelée à siéger au Conseil général d'une des banques de l'Etat de Vaud.

Eglise réformée vaudoise

Lors de la Cérémonie de consécration des nouveaux pasteurs, qui a eu lieu mardi 21 octobre, deux femmes, déjà consacrées dans d'autres églises, ont été agrégées au corps pastoral vaudois : Mme Marianne Keller-Wille (née en 1919 à Brugg, consacrée en 1972 dans l'église de Bâle, qui fut pendant 12 ans présidente des Unions chrétiennes féminines du canton, est actuellement suffragante dans la paroisse d'Yvonand) et Mme Bernadette Neipp (née en 1945, consacrée en 1972 en l'église de Bâle St-Léonard où elle a occupé le poste de pasteur auxiliaire, vient de prendre la charge de pasteur auxiliaire également, à Prilly).

Par ailleurs, Mme Anne Maillard, est depuis peu, pasteur à part entière de la paroisse de Begnins. C'est la première de notre canton. Rappelons que c'est le 15 décembre 1972, que le Synode vaudois a supprimé les discriminations qui existaient encore à l'endroit des théologiennes et que c'est seulement depuis ce moment qu'une femme peut devenir vraiment pasteur, dans ce canton.